

- les aspects civils des opérations de paix (y compris les activités en faveur de la démocratisation, la formation de la police, la mise en place des institutions, et la fourniture d'assistance humanitaire) doivent faire l'objet d'une approche globale. À cet égard, nous encourageons une coopération plus étroite entre les Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales concernées, de manière à faciliter la transition entre la phase d'intervention humanitaire et la phase de reconstruction. La concertation entre donateurs bilatéraux et multilatéraux dans les pays sortant de conflit devrait être également renforcée.

VI. Assurer l'aide multilatérale nécessaire au développement

46. La reconstitution des ressources concessionnelles des institutions financières multilatérales doit être achevée. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'une répartition équitable de cet effort, nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux donateurs et nous encourageons d'autres pays à participer.

47. Nous nous félicitons de ce que tous les bailleurs de fonds aient accepté de contribuer à l'AID-XI, ainsi que de la mise en œuvre du Fonds intérimaire d'urgence. Cet accord permettra à l'Association de prêter jusqu'à 22 milliards de dollars sur une période de trois ans, ce qui représente un réel succès. Il est important que tous les donateurs assurent le succès de l'AID-XI en honorant l'ensemble de leurs engagements en temps voulu.

48. Nous nous félicitons également de la reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, dont l'action est cruciale pour ce continent. Nous prenons acte des réformes déjà engagées par la direction de la Banque africaine de développement. Il est également important d'assurer en temps voulu la reconstitution du Fonds asiatique de développement.

49. Nous avons pris l'engagement de pérenniser la Facilité d'ajustement structurelle renforcée (FASR) qui constitue la clé de voûte de l'aide du Fonds monétaire international aux pays les plus pauvres, et nous accueillons avec satisfaction les propositions du Directeur général du FMI visant à assurer une plus grande concessionnalité des prêts accordés par la FASR à un nombre limité de pays pauvres et lourdement endettés; le FMI contribuerait ainsi à mettre ces pays dans une situation plus soutenable. Nous réfléchirons de manière constructive et positive aux options possibles pour financer les subventions nécessaires en faisant appel principalement aux ressources détenues par le FMI, sans exclure des contributions bilatérales. Si cela s'avérait nécessaire, le FMI